



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2024

Visite d'Etat du Président Xi Jinping en France : un renforcement important de l'accès au marché pour les filières et un approfondissement de la coopération bilatérale

A l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République populaire de Chine entre les 5 et 7 mai 2024, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau a signé avec ses homologues plusieurs accords et protocoles ambitieux. Ceux-ci renforcent la relation bilatérale entre les deux pays, dont 2024 marque le sixième anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

Témoignant de l'importance de ce secteur, le Président de la République française Emmanuel Macron et le Président de la République populaire de Chine Xi Jinping ont adopté pour la première fois, une déclaration conjointe relative aux échanges et à la coopération agricole. Elle rappelle la place essentielle que l'agriculture occupe dans la relation des deux pays et affirme leur volonté commune de poursuivre le développement de leur coopération.

Signé par Marc Fesneau, Yu Jinhua, ministre chargé de l'administration générale des douanes chinoises (GACC), un accord de zonage en cas de foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sécurise l'accès au marché chinois des entreprises françaises exportatrices de produits avicoles puisqu'il permet, en cas de foyer d'IAHP, de maintenir les exportations venant des zones indemnes. La France est le premier pays européen et le second pays au monde, après les Etats-Unis, à parvenir à conclure cet accord avec la Chine. Il symbolise l'étroite collaboration entre nos services vétérinaires et la confiance portée par la Chine en notre système sanitaire.

Deux autres accords d'accès au marché, signés avec la GACC, permettent d'ouvrir le marché chinois à de nouveaux produits français : les abats porcins, grâce à un amendement au protocole pour l'exportation des viandes porcines, ainsi que les protéines transformées de porc. Ils sont le fruit des discussions lancées à Pékin par Marc Fesneau lorsqu'il avait accompagné le Président de la République Emmanuel Macron, à l'occasion de sa visite d'Etat en Chine en avril 2023.

Concernant l'accès des produits bovins au marché chinois, la France restera vigilante pour parvenir à la levée complète de l'embargo au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

Egalement signé le 6 mai, l'arrangement administratif relatif à la coopération vitivinicole permettra la promotion, la structuration et facilitera la coopération dans le secteur vitivinicole en Chine. Il vise à associer les acteurs publics, associatifs et privés. Il porte sur plusieurs domaines, tels que la protection de la propriété intellectuelle, les normes vinicoles, le partage de meilleures pratiques, ou encore l'œnotourisme.

Cette visite d'Etat a permis en outre la reconduction de l'arrangement administratif tripartite entre le ministère français, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et l'Administration nationale chinoise pour la propriété intellectuelle (CNIPA) relatif à leur coopération dans le domaine des indications géographiques (IG) agricoles et alimentaires.

Il s'agit d'un texte indispensable pour continuer à développer les échanges, contribuer au développement économique des IG et œuvrer pour leur reconnaissance et protection juridique en Chine comme en France. **Début mai, 2 appellations des vins de Bourgogne – Mâcon et Gevrey Chambertin - seront reconnues et protégées en Chine et un programme de travail jusqu'en 2025 est prévu pour en inclure de nouvelles.**

Toujours dans le domaine viticole, **la déclaration des Présidents mentionne l'engagement de la Chine à adhérer à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) en 2024 et le soutien de la France pour cette adhésion l'année du 100^{ème} anniversaire de l'OIV.**

Marc Fesneau a déclaré « *La France et la Chine sont deux partenaires de confiance qui reconnaissent l'importance de l'agriculture, de l'alimentation saine et de qualité et du développement rural. Les cinq accords importants que j'ai signés aujourd'hui avec mes partenaires chinois témoignent de la vitalité de notre coopération. Je me réjouis aussi de l'annonce de l'adhésion en 2024 de la Chine à l'OIV. La France continuera de travailler à l'approfondissement des échanges avec la Chine dans le domaine agricole qui permettront une ouverture qu'elle souhaite toujours plus importante du marché chinois aux produits de son agriculture* ».

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv